Maison de la Justice et du Droit

Informez-vous sur vos droits
Orientez-vous pour vos procédures
Résolvez-vos problèmes juridiques



L'accès au droit pour tous !

Maison de justice et du droit
MJD

TRIBUNAL DE TROYES

Communauté de Communes des PORTES de ROMILLY sur Seine

AIDE JURIDICTIONNELLE

Si vous envisagez d'engager une procédure devant une juridiction et que vous disposez de ressources modestes, la Maison de la Justice et du Droit vous fournit le dossier de « demande d'Aide Juridictionnelle ».

La greffière du Bureau d'aide juridictionnelle du Tribunal Judiciaire de Troyes est présente les lundis et mercredis de 9h à 12h et de 14h à 16h afin de vérifier les dossiers et d'expliquer des jugements.

ACCÈS AU DROIT

Informations juridiques

- L'A.D.I.L.A. (Agence Départementale d'Informations sur le Logement de l'Aube) : Vous renseigne sur le droit du logement (propriétaires, locataires, accession à la propriété, fiscalité, travaux liés au logement).
Sur rendez-vous, le 1er et 3ème mardi du mois, de 14h à 17h.

- L'A.T. 10-51 (Association Tutélaire Aube-Marne) délivre gratuitement des informations sur la protection juridique des majeurs (habilitation, sauvegarde de justice, curatelle, tutelle).
Sur rendez-vous le 2ème lundi du mois de 14h à 17h.

- Le C.D.A.D. (Conseil Départemental de l'Accès au Droit) : ses juristes vous informent gratuitement et en toute confidentialité dans tous les domaines du droit (droit de la famille, droit pénal, droit des victimes, droit civil, droit du travail, droit des successions, droit de la consommation etc). Après un premier entretien, ils pourront, le cas échéant, vous délivrer un rendez-vous pour une consultation prise en charge par le CDAD, avec un auxiliaire de justice (avocat, notaire, commissaire de justice) ou un de ses partenaires.
Permanence trois fois par mois. Sur rendez-vous.

- Le C.I.D.F.F (Centre d'Informations sur les Droits des Femmes et des Familles) : Vous informe de manière personnalisée, vous guide dans vos démarches de façon confidentielle et gratuite dans les domaines du Droit de la famille, du travail, droit des étrangers, droit civil et droit de la consommation.
Sur rendez-vous, le 1er et 3ème mardi du mois de 14h à 17h, le 1er mercredi du mois de 9h à 12h.

La Maison de la Justice et du Droit es

La Maison de la Justice et du Droit est un service de la
Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine
9 bis, Place des Martyrs pour la Libération - 10100 Romilly-sur-Seine
Tél. 03 25 21 67 67
www.ccprs.fr

Consultations juridiques

- **Notaires :** Sur rendez-vous, le 2ème mardi du mois de 10h à 12h.
- **Avocats :** Sur rendez-vous fixés par un juriste du CDAD, le 4ème vendredi de 14h à 17h.

ACCUEIL ET AIDES AUX VICTIMES

- L'A.V.I.M.-.R.S/F.V. 10 (Association Auboise d'Aide aux Victimes d'Infractions, de Médiation Pénale et de Réinsertion Sociale/France Victimes 10) : Aide les victimes d'infractions pénales, par l'information et l'orientation de leurs démarches et un soutien psychologique.

* Rendez-vous juridiques, le 1er et 3ème mardi du mois de 14h à 17h
* Rendez-vous avec une psychologue, le 1er mercredi du mois de 9h à 12h

- Solidarité Femmes : Informe, oriente, soutient moralement et accompagne les victimes de violences conjugales, leurs entourages et leurs familles.

* Rendez-vous avec une écoutante, le 1er mercredi et 3ème lundi du mois de 9h à 12h.

RESOLUTION A L'AMIABLE DES CONFLITS

Litiges d'ordre civil (consommation, voisinage, logement...) – des solutions à l'amiable permettant d'éviter le recours au tribunal judiciaire.

- Le conciliateur : Favorise le traitement amiable des conflits en matière civile.
Sur rendez-vous, les 2èmes et 4èmes mardis du mois de 9h à 12h et 14h à 17h.

Différends avec l'administration ou organismes sociaux

- Le défenseur des droits : « Veille au respect des droits et libertés » - article 71-1 de la Constitution, dans les domaines de la « Défense des droits des usagers des services publics » ; « Défense et promotion des droits de l'enfant » ; la « Lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité » ; le « Respect de la déontologie des professionnels de la sécurité » et l'« Orientation et protection des lanceurs d'alerte ».
Sur rendez-vous le 1er et 3ème mercredi du mois de 9h à 12h.

st ouverte à tous

Maison de la Justice et du Droit
9 rue de l'Union
10100 Romilly-sur-Seine
03 25 21 67 67
mjd-romilly-sur-seine@justice.fr

La Maison de la Justice et du Droit vous accueille du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Fermeture au mois d'août. Ses missions sont :

AUDIENCES / CONVOCATIONS JUDICIAIRES

Des services du Ministère de la Justice assurent des permanences :

- Les audiences foraines du juge des enfants en matière d'assistance éducative : les juges des enfants se déplacent hors du palais de justice pour tenir des audiences dans les situations où des mineurs sont exposés à un danger dans leur cellule familiale.

- Les audiences devant les délégués du procureur : Sur convocation du parquet, les délégués du procureur délivrent des avertissements pénaux probatoires, mettent en œuvre les alternatives aux poursuites, médiations et compositions pénales.

- La Protection Judiciaire de la Jeunesse : Sur décision judiciaire, la PJJ assure des mesures de suivi éducatif et des mesures de réparation.

- Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) : Il aide à la réinsertion sociale des personnes condamnées par la justice pénale et s'assure du respect des obligations prescrites par le Juge d'application des peines.

AIDE ADMINISTRATIVE

- L'écrivain public : Vous accompagne dans la rédaction de vos courriers administratifs et juridiques.
Les mardis, de 9h à 12h ou de 14h à 17h.

- L'accès à un ordinateur connecté à Internet : Vous pouvez l'utiliser aux horaires d'ouverture de la MJD, en autonomie.

Service communication / Ne pas jeter sur la voie publique / MAJ - Juin 2024